

L'accord du participe passé

Le participe passé est un verbe employé au mode participe et au temps passé, qui devient par ce fait un adjectif et peut s'accorder en genre (masculin/féminin) et en nombre (singulier/pluriel) selon certaines règles. Savoir l'accorder correctement est essentiel pour écrire sans fautes. Voici les principales règles à retenir.

1. Participe passé employé seul

Lorsqu'il est employé seul, le participe passé s'accorde comme un adjectif avec le nom qu'il précise.

Exemple : *Le professeur rend les copies corrigées.*

2. Participe passé employé avec être

Lorsqu'il est employé avec l'auxiliaire être, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Exemple : *Les devoirs sont distribués.*

3. Participe passé employé avec avoir

Lorsqu'il est employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé ne s'accorde jamais avec le sujet. Il s'accorde uniquement avec le complément d'objet direct (COD) si celui-ci est placé avant le verbe.

Exemples :

- *Quelles couleurs a-t-il choisies ? (COD placé avant, accord)*
- *L'information, il l'a vérifiée. (COD 'l' placé avant, accord)*
- *Le voisin a rendu les outils qu'il avait empruntés. (COD 'les outils' placé avant, accord)*

4. Les cas particuliers : fait et laissé

On n'accorde jamais les participes passés **fait** et **laissé** lorsqu'ils sont suivis d'un infinitif.

Exemple : *Les élèves se sont fait aider de leurs enseignants pour réaliser cette tâche.*

Pour bien accorder le participe passé, il faut toujours identifier son auxiliaire (être ou avoir), chercher le sujet ou le COD, et se souvenir des exceptions comme fait et laissé suivis d'un infinitif.